

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2021

RELATIVE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE - (N° 4484)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 33

présenté par

Mme Atger, M. Testé, Mme Jacqueline Dubois, Mme Zitouni, Mme Valetta Ardisson, Mme Le Peih, Mme Galliard-Minier, Mme Hammerer, M. Tourret, Mme Ballet-Blu, M. Batut, M. Maire et
Mme Khedher

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« favoriser »

les mots :

« participer à la réduction de l'illettrisme en favorisant »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des efforts conséquents ont été engagés depuis plusieurs années, par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux à l'école, à même de réduire les situations d'illettrisme dans nos territoires.

En complément de l'apprentissage scolaire, de nombreuses actions sont menées à l'échelle territoriale, comme l'organisation d'ateliers de lecture dans les bibliothèques, à destination des plus petits. Pourtant, la notion d'équité, quel que soit le territoire où l'on naît, l'accès aux produits culturels, et à l'émancipation que permet l'apprentissage de la lecture et l'écriture, reste un enjeu majeur de cohésion sociale.

Force est de constater que les inégalités territoriales, notamment dans les outre-mer, restent prégnantes : niveau d'illettrisme supérieur à celui de l'hexagone ; nombre de bibliothèques

départementales et de bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements inférieur à l'hexagone en regard du nombre d'habitant par département.

Si la couverture territoriale et la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont essentielles, ces actions doivent être suivies d'actions spécifiques, ciblées, afin d'accompagner au plus près les publics les plus éloignés de la maîtrise de la langue française.

La précision des missions des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements est de nature à renforcer le lien entre ces établissements et la population, en créant un lien de confiance entre les acteurs.

Pour autant, il ne s'agit pas pour les bibliothèques de se substituer à l'école de la République, mais bien d'apporter une certaine complémentarité afin de contribuer à la progression de l'ensemble des publics en demande.